

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 7 JUIN 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mardi Sept du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, puis en cours de séance, de la Première adjointe au Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – MM. Teddy BARBIN – Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Cédric CORNET (empêché ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Guy. BACLET) – Jules FRAIR (excusé) – Mmes Marguerite MURAT (a été déconnectée définitivement) – Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – France-Enna URBINO (a été déconnectée définitivement) – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Rebecca BELLEVAL (excusée ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – M. David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Mme Mégane BOURGUIGNON (a été déconnectée définitivement) – M. Lucas ALBERI (a été déconnecté définitivement) – Mme Maguy BORDELAIS (a été déconnectée définitivement) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (a été déconnecté définitivement) – Mmes Jocelyne VIROLAN (excusée) – Ghylaine JEANNE.

.....
Date d'envoi de la convocation : 1^{er} juin 2022

Date d'affichage : 1^{er} juin 2022

Nombre de Conseiller municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 19

Absents : 16

Procurations : 5

Votants : 24

Présidente de séance : madame Liliane MONTOUT

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : madame Nanouchka LOUIS
.....

**REMISE DU SURPRESSEUR DE
LABROUSSE AU SYNDICAT
MIXTE DE GESTION DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT DE
LA GUADELOUPE (SMGEAG)**

CM-2022-4S-DAJ-54

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention temporaire en date du 26 avril 2018, de co-maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et Assainissement et la ville de Gosier ;

Vu l'arrêté préfectoral n°971-2021-08-26-001 portant statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe (SMGEAG) ;

Considérant que la Ville a passé une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SMGEAG pour la réalisation d'une suppression dans le secteur de Labrousse ;

Considérant que le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) créé le 1^{er} septembre 2021, reprend les missions en charge de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif ;

Considérant que la compétence eau potable et assainissement collectif et non collectif relèvent du SMGEAG ;

Considérant la nécessité de sécuriser l'alimentation du réservoir de Labrousse par la mise en place d'une surpression sur l'adduction ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions et 5 non votants

DECIDE

Article 1 : De remettre l'ouvrage réceptionné au Syndicat, en application de l'article 8 de la convention temporaire de maître d'ouvrage entre le SIAEAG et la ville de Gosier et ce, conformément au dossier d'ouvrages exécutés joints en annexe de la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le maire ou à défaut son représentant en cas d'empêchement, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

22 JUIN 2022

Et publication ou notification
le

22 JUIN 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 7 juin 2022

Pour extrait certifié conforme

**P/o Le Maire empêché
La Première Adjointe**



- Liliane MONTGUT -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Remise du surpresseur de Labrousse au Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe (SMGEAG)

Date de transmission de l'acte : 22/06/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 22/06/2022

Numéro de l'acte : CM20224SDAJ54 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20220607-CM20224SDAJ54-DE

Date de décision : 07/06/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres